



Le produit : présentation

Plaque de plâtre Cleaneo® à 4 bords amincis, conforme à la norme NF EN 14190, avec perforations rainurées réparties en 8 carrés. Elle comporte au dos un voile acoustique pour assurer l'absorption acoustique.

Le produit : pour quoi faire ?

La plaque KNAUF Delta 4 Rainuré 1 est destinée à la réalisation de plafonds et contre-cloisons acoustiques dans tous les types de locaux :

- Bâtiments résidentiels
- Etablissements recevant du public,

Caractéristiques :

	Delta 4 Rainuré 1
Longueur (mm)	2400
Largeur (mm)	1200
Epaisseur (mm)	12.5
Taux de perforation (%)	13.7
Couleur du parement	Ivoire
Type selon NF EN 520	/
NF EN 14190	Oui
Type de bords	4 bords amincis
Code article	50222
Conditionnement (plaques/palette)	50
Masse surfacique (kg/m ²)	9.7
Réaction au feu Euroclasse	A2-s1, d0
Mise en œuvre	Pose // aux F47 entraxe 400 mm

Documents de référence

- Norme NF EN 14190
- Documents encadrant la mise en œuvre :
 - Fiche Système Delta 4
 - DTU 25.41
- PV de réaction au feu
 - RE 901-0488-80/CL
- RE acoustiques

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

- RE CSTB AC98-020/3
- Déclaration de performance Knauf DoP EN14190-1101-50222-0001 Knauf Delta 4 Rainuré 1
- FDES Knauf Delta et Delta Linear Version A
- FDS Plafonds DELTA – DELTA 4

Position des perforations



Plaque Knauf Delta 4 Rainuré 1

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels